DEPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

******

ARRONDISSEMENT DE ROMORANTIN-LANTHENAY

******

VILLE DE SALBRIS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SALBRIS

ACTES COMMUNICABLES

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU MARDI 15 NOVEMBRE 2022 à 18H30

L'an deux mil vingt-deux, le quinze novembre, à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqués, se sont réunis à l'Espace France Services de Salbris, 50 boulevard de la République, sous la présidence de Monsieur Alexandre AVRIL, Maire et Président du CCAS.

Etaient présents : Monsieur Alexandre AVRIL, Président du CCAS et Maire de Salbris, Monsieur Arnaud CHENEL, Vice-président, Mesdames Catalina CHAPERON, Nelly FUCHS, Marie-Thérèse GILLET, Marlène LANOIX et Aline VIGNEULLE, membres élus, Mesdames Marie-Hélène BROUILLET, représentant l'association des Papillons Blancs/ESAT (ADAPEI), Karine LAFONTAINE, représentant l'UDAF de Loir-et-Cher, Françoise LEPELTIER, représentant l'UNRPA de Salbris et Madame Gaëlle NEYRAT, représentant la Croix-Rouge Française, membres nommés, Mesdames Christine GOUJON et Marie-Dominique MESTDAGH, membres qualifiés.

Nombre de membres en exercice :	13
Nombre de membres présents :	13
Absents excusés sans procuration :	0
Absents sans procuration :	0

Assistait à la réunion : Madame Patricia BOILLET, Directrice du CCAS et secrétaire de séance.

Monsieur le Président ouvre la séance en remerciant les membres de leur présence.

Tous les membres du Conseil d'Administration étant présents, le quorum est atteint.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aucune remarque n'est faite par les membres du Conseil d'Administration sur le procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration, il est donc approuvé à l'unanimité des membres.

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du CCAS

Conformément à l'article R.123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil d'Administration du CCAS établit son règlement intérieur, afin d'organiser son fonctionnement interne dans le respect des règles préalablement fixées par les articles L123-4 à L.123-9 et R.123-1 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Après en avoir délibéré, le règlement intérieur est adopté à l'unanimité des membres présents.

APPROBATION DE LA CONVENTION DE DEPLOIEMENT DES SERVICES D'E-ADMINISTRATON SOLAERE

Le Groupement d'Intérêt Public RECIA (Région Centre Interactive) associe l'État, la Région Centre-Val de Loire, les Conseils départementaux du Cher, de l'Eure-et-Loir, de l'Indre, de l'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher et du Loiret, les Universités de Tours et d'Orléans, l'INSA Centre Val de Loire, plusieurs centaines de Communes et d'EPCI, et différentes structures publiques et privées qui portent des missions de service public.
Toutes ces entités se regroupent pour mener ensemble des actions, mutualiser des moyens, agir dans la meilleure coordination, dans le domaine du numérique. Le GIP RECIA propose des solutions de mutualisation permettant à la fois de répondre de façon globale à des enjeux identifiés et de générer des économies d'échelles. Il peut également coordonner des groupements de commandes pour le développement, l'acquisition de logiciels et d'équipements ou la fourniture de services. Il s'attache à mettre en œuvre des projets dans les principaux secteurs de l'action publique (enseignement, recherche, formation, santé, services publics) contribuant à l'aménagement numérique, équitable et homogène du territoire. Ses compétences et ressources techniques lui confèrent également la possibilité de mettre en œuvre et de développer des services et des applicatifs TIC pour le compte de ses membres.
Créé en 2003, le GIP a trois missions principales :
Être un centre de ressources et de compétences régional autour du numérique ;
Contribuer à l'animation de la communauté régionale TIC ;
Être le support d'expérimentations, de mutualisations et de prestations de services.
Dans ce cadre, le GIP a pour objectif le développement des services numériques et de l'administration électronique, reposant à l'échelle du territoire sur la mutualisation et la solidarité entre ses adhérents, les collectivités et organismes du secteur public de la région Centre Val de Loire. Le GIP propose à ses adhérents des services en ligne, sur une plate-forme mutualisée et accompagne ses membres dans l'utilisation de ces services, tout en assurant une veille liée aux évolutions juridiques et technologiques.

Monsieur le Président précise que cette adhésion a un coût annuel de 180 €. Elle permettra l'envoi sécurisé et simplifié des actes officiels à la Préfecture.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité l'adhésion au GIP Récia et les termes de la convention constitutive entre le CCAS et le GIP Récia et de la convention de déploiement des services d'E-administration Solaere.

BILAN DE LA SEMAINE BLEUE 2022

Lundi 3 octobre matin : jeux de société à la salle Waquet

- 14 personnes

Mardi 4 octobre matin : atelier de « Zumba Gold » salle Waquet

- 4 personnes

Jeudi 6 octobre après-midi : Goûter dansant salle des fêtes Georges Vilpoux

- 138 personnes

Vendredi 7 octobre : Animation pour les résidents de l'EHPAD (une quarantaine de personnes)

- Spectacle théâtral l'Oiseau Bleu (Compagnie Les Poupées Russes)

Monsieur le Président donne la parole aux membres du Conseil d'Administration pour que chacun puisse faire part de son retour sur les différentes animations organisées.

Les membres s'accordent à dire que les participants ont été satisfaits de l'après-midi dansant, point fort de la Semaine Bleue. Madame MESTDAGH aurait apprécié un peu plus d'interaction entre l'orchestre et les participants, certains auraient souhaité chanter plus.

Madame VIGNEULLE indique que les enfants n'ont pas pu participer à la matinée de jeux du fait de nombreux cas COVID sur cette période mais que, toutefois, les écoles sont partantes pour ce type d'échange intergénérationnel.
Elle précise également que le peu de participants à la matinée zumba s'explique en partie par l'absence des résidents de l'EHPAD qui n'ont pu venir suite à un problème d'effectif du personnel encadrant.

Sur ces actions mobilisant peu de public, il faudra que le Conseil d'Administration en tire les enseignements et se mobilise pour trouver des activités nouvelles à proposer l'an prochain.

Monsieur le Président souhaite insister sur la qualité du travail de la Compagnie des Poupées Russes. Les membres du Conseil d'Administration qui ont participé au spectacle de l'EHPAD confirment les propos du Président et la satisfaction des résidents.
Dans le cadre du programme d'actions culturelles de la ville, la compagnie des Poupées Russes aura un rôle de plus en plus important auprès des différents publics de la commune.

Monsieur le Président précise que le budget a bien été géré. Pour les animations, il y a eu une économie de plus de 600 €, de plus aucuns frais postaux n'ont été engagés (soit plus de 1.000 € d'économie).

La distribution organisée n'a toutefois pas couvert 100% des publics et une réflexion s'engage pour faire émerger d'autres canaux de distribution.
Monsieur le Président propose de mobiliser l'ASVP de la commune qui en distribuant les courriers pourrait aussi établir un lien avec les personnes âgées et faire remonter des problématiques qui ne seraient pas connues du CCAS.
Madame VIGNEULLE propose également de faire distribuer les courriers par l'intermédiaire du portage de repas à domicile.
Madame LAFONTAINE précise que tous les intervenants à domicile pourraient également y participer.
Madame MESTDAGH ajoute que les membres du Conseil d'Administration pourraient aussi le faire dans leurs quartiers.

POINT SUR LES DEMANDES D'AIDES AUX APPRENTIS, LES AIDES ALIMENTAIRES ET LES SECOURS

AIDES AUX APPRENTIS :

- 12 demandes d'aides déposées
- Majoritairement pour l'achat de matériel informatique

Pour mémoire, les dossiers doivent être déposés au CCAS avant le 31 décembre au CCAS.

Monsieur le Président précise que les aides aux apprentis font partie des dispositifs qui permettent d'attirer les jeunes et les employeurs sur notre territoire et ainsi encourager le développement économique.

AIDES ALIMENTAIRES ET SECOURS (attribués depuis le dernier Conseil d'Administration) :

- 4 bons SDF d'un montant de 10 € chacun
- 8 aides alimentaires pour un montant total de 530 €
- 2 secours pour participation à des frais obsèques d'un montant de 300 € chacun
- 1 secours de 76,40 € pour participation à des frais de déménagement

Le Président indique qu'il est surpris du peu de sollicitations.
Le Vice-Président précise que c'est peut-être par pudeur ou par méconnaissance des dispositifs.
La Directrice précise qu'un travail est fait en lien avec les services sociaux du département et avec ceux de la CPAM et la CARSAT pour inscrire les demandes d'aides dans un accompagnement plus global. Ce partenariat fonctionne bien.

Les membres du Conseil d'Administration insistent sur l'importance d'accompagner les familles pour les frais d'obsèques qui sont très élevés.

Il semble important de maintenir le budget des aides malgré le peu de sollicitations actuelles car dans les prochains mois il faudra être très vigilant face à la fracture énergétique.

De nouvelles pistes d'aides pour les familles en difficulté devront être recherchées et l'analyse des besoins sociaux qui sera engagée sur l'année 2023 sera le moyen de les faire émerger.

ECHANGE SUR LES ACTIONS A MENER POUR NOËL 2022

Dans le cadre du débat d'orientation budgétaire il a été acté, le 8 février 2022, la reconduction de l'opération de Noël en faveur des familles suivies par le CCAS : soit une aide alimentaire par famille (valeur en fonction de la composition familiale) et un bon jouet d'une valeur de 30 € par enfant de 12 ans et moins.

Au regard de l'augmentation des prix de l'alimentation, Madame FUCHS s'interroge sur la nécessité de réévaluer les montants accordés. Tous les membres présents abondent en ce sens.
Après discussion, les membres du Conseil d'Administration valident le principe de l'augmentation des montants pour l'alimentaire comme suit :

	2021	2022
- 1 personne :	45 €	50 €
- 2 personnes :	60 €	65 €
- 3 personnes :	70 €	75 €
- 4 personnes :	80 €	90 €
- 5 personnes et plus :	90 €	100 €

Après proposition de Madame LAFONTAINE, il est acté que pour l'achat de jouets le montant de 30 € est maintenu mais il se fera sous forme d'un remboursement sur présentation d'une facture. Cela permettra aux familles, au-delà des achats en magasin, de pouvoir accéder à des articles de seconde main.

Le Président fait remarquer que le système d'attribution des aides de Noël bénéfice aux personnes qui ont déjà été aidées par le CCAS. Il faut que le Conseil d'Administration réfléchisse à de nouvelles actions pour que cela bénéficie à d'autres personnes.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

LES RESTOS DU CŒUR :

Monsieur le Président rappelle que les Restos du Cœur louaient un local pour un montant annuel de 18.000 €, montant exorbitant pour les finances de l'association. Aujourd'hui la ville a mis à leur disposition gracieusement la salle Bellevue pour leurs distributions. Cette salle répond à la plupart de leurs besoins mais est un peu excentrée.
Le 20 octobre le CCAS a fait don à l'association des denrées alimentaires restant dans le local de la rue Barthélémy (plus de 200 kilos). A cette occasion il a été évoqué la possibilité de mettre à disposition le local à l'association pour permettre une distribution plus centrale (mise à disposition gratuite), l'association réglerait uniquement les frais d'assurances.
Les responsables départementaux de l'association étudient cette possibilité.

ANIMATIONS PERSONNES AGEES :

Monsieur le Président fait un point sur les prochaines animations programmées :

Jeudi 17 novembre : goûter dansant animé par François Mazerat et organisé en partenariat avec Le Parrainage des ainés à la salle des fêtes Georges Vilpoux

Jeudi 2 février 2023 : après-midi spectacle Phil et Laure « Dans les rues de Paris », orgue de Barbarie et surprises Music-hall à la salle polyvalente suivi d'une collation musicale

Jeudi 20 avril 2023 : goûter dansant animé par l'orchestre d'Alain Fresneau « La boîte à refrains » et organisé en partenariat avec l'UNRPA

CHAUFFE-CITRON

Pour mémoire : en août 2022 le CCAS a répondu à l'appel à projet de la conférence des financeurs pour obtenir le financement de 12 ateliers Chauffe-Citron en 2023.
Chauffe-citron est une programmation inédite autour de la curiosité, de la découverte et de la mémoire.
Monsieur le Président est heureux d'annoncer au Conseil d'Administration l'obtention d'une subvention de 4.394 €. Celle-ci couvrira une grande partie des ateliers et de leur logistique.

La Directrice met un point d'alerte sur la mobilisation des publics. Madame FUCHS indique que pour les aînés une communication dans les journaux locaux est indispensable.

LOIR-ET-CHER LOGEMENT

Monsieur le Président souhaite attirer l'attention des membres du Conseil d'Administration sur les nombreux problèmes rencontrés par les locataires de Loir-et-Cher Logement :

- Logements non chauffés
- Isolation inexistante
- Toilettes bouchées
- Rats et insectes dans les résidences…

De plus, les deux bâtiments qui ont été murés ne sont toujours pas abattus et la société n'est pas en capacité de donner une date pour la démolition.

Le Président fait part de son indignation face à tous ces faits.
Mme GOUJON explique qu'elle a sollicité la société à de nombreuses reprises pour des soucis de voisinage mais n'obtient pas de réponse concrète à ses demandes.
Mme BROUILLET, quant à elle, expose la situation de jeunes accueillis à l'ESAT et locataires de Loir-et-Cher Logement. Les moisissures envahissent les logements et la société n'intervient pas.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration d'orienter toutes les personnes rencontrant des difficultés avec le bailleur vers les locaux de France Services pour que toutes les situations soient répertoriées.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'Administration de faire une action commune pour dénoncer les pratiques de Loir-et-Cher logement. Les membres valident cette proposition.

DIVERS

Madame FUCHS souhaite avoir des précisions sur le défaut de chauffage dans les écoles après les vacances scolaires.
Madame VIGNEULLE lui indique qu'il s'agit d'un problème de compréhension entre les services. Le chauffage a été mis dès que l'information a été connue.

Madame GOUJON souhaite savoir où en est la recherche de nouveaux médecins pour Salbris. Monsieur le Président indique qu'il y a une piste très sérieuse pour l'arrivée d'un médecin dans le nouveau Pôle de Santé et deux autres pistes bien avancées également.

Madame NEYART souhaite attirer l'attention du Conseil d'Administration sur la situation de la Croix Rouge de Salbris qui a de moins en moins de bénévoles. La personne qui la secondait a quitté l'association. Elle-même souhaitant reprendre une activité professionnelle, ne sera plus disponible en janvier. Si aucun nouveau bénévole ne se manifeste l'association pourrait disparaitre.

Plus personne ne souhaitant intervenir, Monsieur le Président lève la séance à 20h10.

Le Président

Centre Communal d'Action Sociale - 41300 - SALBRIS

Alexandre AVRIL

La Secrétaire de séance

Patricia BOILLET